

Annexe
salariés régime général

**Assurance
santé gamme seniors**

LES TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Les prestations sont accordées dans la limite des frais réellement engagés.

Que le praticien soit ou non conventionné, la base de calcul de nos prestations est le tarif de responsabilité. Les taux indiqués se rapportent à ce tarif. **Ils incluent les remboursements de votre régime obligatoire (RO). À défaut de prise en charge par ce dernier, nous n'intervenons que si la garantie de votre formule le prévoit expressément.**

Les montants annuels figurant aux tableaux récapitulatifs représentent des plafonds. Ils ne peuvent être ni dépassés, ni reportés sur l'année d'assurance suivante.

Le niveau de garantie choisi doit être unique pour l'ensemble des assurés du contrat.

Les formules sont dites solidaires. Ainsi, aucun questionnaire de santé n'est requis pour leur souscription. De plus, leurs cotisations ne sont pas fixées en fonction de l'état de santé de l'assuré. À ce titre, elles sont exonérées de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance.

VOS FRAIS MÉDICAUX

Soins courants remboursés par le RO

GARANTIES	RS100	RS100 ⁺	RS125	RS150
Honoraires des médecins généralistes, des médecins spécialistes et des auxiliaires médicaux (1)	100%	100%	125%	150%
Frais d'analyse et de radiologie	100%	100%	125%	150%
Médicaments et homéopathie	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Appareillage et fournitures Orthopédie, petits et grands appareillages	100%	100%	125%	150%
Prothèses auditives	100%	100%	125%	150%
Bonus prothèses auditives	Néant	150 €/an	170 €/an	200 €/an
Médecine ambulatoire	100%	100%	125%	150%
Cure thermale				
Soins et honoraires	100%	100%	125%	150%
Bonus cure thermale Soins, honoraires, frais de transport et d'hébergement	Néant	150 €/an	170 €/an	200 €/an

(1) Psychiatres, neuropsychiatres et assimilés : au maximum 5 consultations par an et par assuré

Optique

GARANTIES	RS100	RS100 ⁺	RS125	RS150
Verres, montures et lentilles prescrits, remboursés ou non par le RO	100%	150%	200%	200%
Bonus optique Verres, montures et lentilles prescrits, remboursés ou non par le RO	Néant	150 €/an	170 €/an	200 €/an
Chirurgie réfractive	Néant	100 €/oeil	100 €/oeil	100 €/oeil

Dentaire

GARANTIES	RS100	RS100 ⁺	RS125	RS150
Soins dentaires	100%	150%	200%	200%
Prothèses dentaires prises en charge par le RO	100%	150%	200%	200%
Orthodontie acceptée par le RO	100%	150%	200%	200%
Plafond de nos remboursements par année et par assuré	Néant	Néant	Néant	Néant

Hospitalisation médicale et chirurgicale

GARANTIES	RS100	RS100 ⁺	RS125	RS150
Frais de séjour (2)	100%	150%	200%	200%
Forfait journalier (2)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires, frais de salle d'opération	100%	150%	200%	200%
Frais de transport remboursés par le RO	100%	100%	125%	150%
Chambre particulière				
Établissements conventionnés	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Établissements non conventionnés	40 €/jour	40 €/jour	40 €/jour	40 €/jour
Lit d'accompagnement d'une personne assurée (3)	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour	25 €/jour
Garantie Hospi ⁺				
Versement forfaitaire de 25 € ou 50 €/jour dès le 1er jour d'hospitalisation et dans la limite de 365 jours par hospitalisation	En option	En option	En option	En option

(2) Établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés : au maximum 30 jours par an et par assuré

(3) Au maximum 15 jours par an

Autres prestations

GARANTIES	RS100	RS100 ⁺	RS125	RS150
Hospitalisation à domicile	100%	150%	200%	200%
Prévention				
Vaccins non remboursés par le RO, ostéodensitométrie	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an
Médecines alternatives				
Homéopathie, phytothérapie, oligo-éléments prescrits par des médecins et non remboursés par le RO	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an
Ostéopathie, chiropractie, acuponcture, non remboursés par le RO	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an

VOS SERVICES

SERVICES	RS100	RS100 ⁺	RS125	RS150
Tiers payant pharmaceutique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance santé seniors	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Protection juridique santé	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

VOTRE ASSISTANCE SANTÉ SENIORS

Les conditions de mise en oeuvre d'une prestation sont cumulatives.

En cas d'immobilisation de l'assuré au domicile à la suite d'un accident ou d'une maladie

PRESTATIONS	PLAFONDS DE GARANTIES (TTC)	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE
Aide à la recherche d'une infirmière		Prescription médicale
Recherche et envoi de médicaments	Frais de port des médicaments	Ordonnance nécessitant l'achat urgent de médicaments indispensables
Transfert à l'hôpital et retour au domicile	Frais de transport par ambulance dans un rayon de 50 Km du domicile	Prescription médicale
Aide pratique		
Dépannage	Mise en relation avec des prestataires	Panne ou dysfonctionnement d'un appareil à votre domicile Mise en oeuvre du service de 7h à 21h sauf dimanches et jours fériés
Travaux au domicile : petit bricolage ou jardinage	Mise en relation avec des prestataires	
Aide ménagère à domicile	15 heures réparties sur 2 semaines avec un minimum de 2 heures par jour	Immobilisation de l'assuré au domicile supérieure à 5 jours Mise en oeuvre du service de 8h à 19h sauf dimanches et jours fériés

En cas d'hospitalisation supérieure à 3 jours à la suite d'un accident ou d'une maladie

PRESTATIONS	PLAFONDS DE GARANTIES (TTC)	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE
Présence d'un proche au chevet	Billet aller et retour de train 1ère classe ou d'avion classe touriste	France métropolitaine et principauté de Monaco
Séjour à l'hôtel d'un proche	2 nuits, avec un maximum de 46 € par nuit	Acheminement de la personne désignée, organisé par nos soins
Information à la famille		
Aide ménagère à domicile	15 heures réparties sur 2 semaines avec un minimum de 2 heures par jour	Mise en oeuvre de la garantie dans un délai de 3 jours suivant la sortie de l'hôpital Mise en oeuvre du service de 8h à 19h sauf dimanches et jours fériés
Garde-malade	15 heures réparties sur 2 semaines avec un minimum de 3 heures par jour	
Garde des animaux de compagnie : chiens et chats	Frais de garde et de nourriture à concurrence de 230 € pour l'ensemble des animaux	Vaccinations obligatoires à jour

En cas d'hospitalisation supérieure à 8 jours à la suite d'un accident ou d'une maladie

PRESTATIONS	PLAFONDS DE GARANTIES (TTC)	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE
Coiffeur à domicile	Frais de déplacement et prestation du coiffeur, avec un maximum de 46 €	Mise en oeuvre du service du lundi au vendredi, de 9h à 18h30, sauf jours fériés

Prestations complémentaires

PRESTATIONS	PLAFONDS DE GARANTIES (TTC)	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE
Allo infos santé - Informations d'ordre général sur la santé - Informations spécifiques à une pathologie - Conseil téléphonique sur l'hébergement spécialisé	3 appels par an	Mise en oeuvre du service, hors jours fériés : - du lundi au jeudi de 9h à 18h - le vendredi de 9h à 16h30
Livraison et mise à disposition de matériel médical		Confirmation de demande par télécopie ou courrier
Analyse de devis optique, dentaire et audioprothétique Communication par téléphone sous 72 heures : - de l'analyse du devis - des éléments nécessaires à la renégociation avec le praticien Négociation avec le praticien à la demande de l'assuré Indication du reste à charge de l'assuré		France métropolitaine Mise en oeuvre du service : - du lundi au vendredi de 9h à 19h30 - le samedi de 9h à 17h
Téléassistance	3 mois	Suite à hospitalisation supérieure à 1 mois

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ

GARANTIES	PLAFONDS DE GARANTIES (TTC)	SEUIL D'INTERVENTION
Tous budgets confondus	- France, Andorre, Monaco : 7623 € par litige - Autres pays garantis : 4.574 € par litige Maximum de 15.245 € par année d'assurance	
Réclamation amiable	Capital limité à 763 €	Réclamation comprise entre 229 € et 534 €
Budget judiciaire Honoraires d'avocat Toutes juridictions Ordonnance sur requête 305 € Référé par ordonnance 473 € Assistance à une instruction : - Coût horaire 122 € - Maximum par opération 854 € Assistance à une expertise : - Coût horaire 107 € - Maximum par opération 427 € Juridictions spécifiques Tribunal de police et correctionnel 610 € Tribunal d'Instance 763 € Tribunal de Grande Instance, Administratif ou de Commerce 915 € Commission technique de la Sécurité Sociale 382 € Tribunal des affaires de Sécurité Sociale 534 € Cour d'Appel (y compris Administrative) 915 € Cour de Cassation, Conseil d'État 1.830 € Transaction menée à son terme 534 € Suivi de l'exécution 77 €		En recours 735 €
Expertise judiciaire	2.287 €	

LES INFORMATIONS UTILES

CENTRE DE GESTION SANTÉ

Coordonnées

CENTRE DE GESTION SANTÉ

1 rue Achille Berquet - 08300 Rethel

Téléphone : 03 24 39 57 29

Télécopie : 03 24 39 57 38

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE

Par téléphone, en appelant le NUMÉRO VERT suivant : 0 800 210 530.

ASSISTANCE SANTÉ SENIORS

Coordonnées

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 7.916.400 €

Siège social : 2 rue Fragonard - 75807 Paris cedex 17

Téléphone : 01 44 85 47 50 (France métropolitaine) - (33) 1 44 85 47 50 (étranger)

Télégramme : MONDIAL ASSISTANCE FRANCE

Comment contacter Mondial Assistance France

Par téléphone ou par télégramme, en rappelant vos numéros de contrat d'assurance et de contrat d'assistance santé seniors (621.462).

ANALYSE DE DEVIS OPTIQUE, DENTAIRE ET AUDIOPROTHÉTIQUE

Les demandes d'analyse de devis optique, dentaire et audioprothétique sont à adresser par courrier ou par télécopie à :

SANTÉCLAIR

78 boulevard de la République

92100 Boulogne Billancourt

Télécopie : 01 47 61 20 92

Ce service est disponible sur simple appel téléphonique auprès du centre de gestion santé, au NUMÉRO VERT 0 800 210 530.

PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ

Coordonnées

GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 1.550.000 €

Siège social : 45 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

Comment contacter Groupama Protection Juridique

Par l'un des moyens suivants, en rappelant vos numéros de contrat d'assurance et de contrat de protection juridique santé (504.371) :

- Téléphone en appelant le NUMÉRO AZUR 0 810 00 33 34,
- Courrier adressé à **GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE.**

Siège social
26 rue Drouot 75009 Paris

SA au capital de 214.799.030 € • Entreprise privée régie par le Code des Assurances • RCS Paris 722 057 460